

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTÉ

2020-

DÉCISION DU PRÉSIDENT**N° : DEC-091-2020****Objet : TARIFS STAGE 2020 DE L'ÉCOLE DE DANSE ALBRET COMMUNAUTE**

Vu les statuts d'Albret Communauté,

Vu le code général des collectivités territoriales,

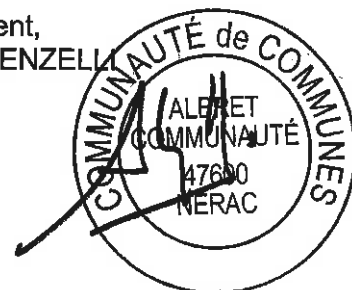
Vu la délibération n°DE-088-2020 du 9 juillet 2020 portant délégation du Conseil Communautaire au Président de la Communauté de Communes Albret Communauté (CCAC) ;

Considérant l'organisation d'un stage de danse par l'École de Musique et de Danse Albret Communauté du 24 au 28 août 2020 à Nérac.

Le Président de la Communauté de Communes Albret Communauté,

DÉCIDE**Article 1** : de fixer les tarifs ci-dessous pour la participation à ce stage.

	ÉLÈVES ÉCOLE DE DANSE CCAC	ÉLÈVES EXTÉRIEURS
1 COURS/JOUR x 5 jours	25 €	50 €
2 COURS/JOUR x 5 jours	35 €	70 €
NOMBRE DE COURS ILLIMITÉ x 5 jours	45 €	90 €

Fait à NÉRAC le, **20 JUL. 2020**Le Président,
Alain LORENZELLI

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, CS 21 490 (9, rue Tastet 33063 Bordeaux) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire.